

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION



**du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes des Îles Marquises (CODIM)**

DÉLIBÉRATION N° 17 - 2025 du 15 mai 2025

Autorisant la prise en charge des frais de mission d'une délégation de la CODIM pour participer à la 3ème conférence des nations sur les océans et des événements connexes du 07 au 13 juin 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le 15/05/2025, le conseil communautaire de la communauté de communes des Îles Marquises, convoqué le 07/05/2025 conformément à l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni Visioconférence à 15:30, sous la présidence de M. Benoît KAUTAI.

Le secrétaire de séance nommé est:

Délégués communautaires présents avec voix délibérative (10/15 élus en exercice):

Benoît KAUTAI, Joëlle FREBAULT, Joseph KAIHA, Henri TUIEINUI, Nestor OHU, Laïza DEANE, Wildorf TATA, Alain AH-LO, Athanase PAHUTOTI, Ranka AUNOA

Absent(s) (5): Félix BARSINAS, Nicolas HAITI, Jean-Yves SCALLAMERA, Ornella KAYSER, Mirella TIMAU

Procuration(s) (0):

→ Les délégués communautaires présents et représentés (10/15), formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Exposé des motifs :

La Communauté de communes des îles Marquises est invitée à participer à la 3^e Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3), organisée à Nice du 7 au 13 juin 2025, sous l'égide conjointe de la France et du Costa Rica. Ce rendez-vous d'envergure mondiale réunira chefs d'État, experts, élus, ONG et représentants de territoires insulaires autour des enjeux liés à la préservation des océans et à la résilience face au changement climatique.

Dans ce cadre, plusieurs séquences stratégiques ont été identifiées pour mettre en valeur les spécificités maritimes, culturelles et environnementales des îles Marquises. La délégation marquise est notamment conviée à participer, le 7 juin, au Sommet de lancement de la Coalition *Ocean Rise & Coastal Resilience* réunissant élus de territoires côtiers et scientifiques autour des solutions d'adaptation à l'élévation du niveau de la mer.

Le 8 juin, à l'occasion de la Journée mondiale de l'Océan, la délégation prendra part à l'événement officiel *People of the Ocean* au sein de la Zone Verte du Palais des Expositions de Nice. Cette rencontre mettra à l'honneur les savoirs traditionnels des peuples autochtones et des communautés littorales dans la préservation du patrimoine marin.

En parallèle, la CODIM a été sollicitée pour intervenir au *Forum mondial des îles* (8-10 juin), visant à promouvoir les initiatives portées par les régions insulaires, notamment en matière

d'économie bleue et de gouvernance maritime. Une présence est également prévue au pavillon « France – Régions maritimes » pour exposer les engagements concrets du territoire.

Enfin, à l'invitation du Parc national de Port-Cros, des temps d'échange seront organisés dans sur la gestion des aires protégées en milieux insulaires, permettant un partage d'expertise et l'ouverture à des coopérations durables. Il est également prévu la célébration d'une journée marquiseenne le 13 mai 2025 avec, notamment, l'exposition de portraits du Festival des Arts et de la Culture des îles Marquises, Matavaa 2023, photographiés par l'artiste Ingamil HUBERT.

La participation de la CODIM à ces rendez-vous contribuera au rayonnement des îles Marquises sur la scène internationale et soutiendra les dynamiques de coopération engagées autour de la reconnaissance UNESCO de l'archipel et des projets de préservation de la biodiversité marine.

Le Président de la CODIM, ayant signé un contrat de financement avec la fondation PEW-BERTARELLI pour la mise en oeuvre d'actions visant la préservation de la biodiversité marine, les frais de missions de la délégation seront, pour partie, supportées par la subvention de la fondation accordée à la CODIM.

-
- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
 - Vu** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie Française (CGCT) ;
 - Vu** l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises;
 - Vu** la délibération n°02-2022 du 7 janvier 2022 désignant les salles équipées du système de téléconférence pour l'organisation des séances de l'assemblée délibérante à distance par visioconférence ou audioconférence ;
 - Vu** la délibération n°26-2014 du 12 septembre 2014 modifiée, fixant le cadre de prise en charge des frais de déplacement des élus lors des missions d'intérêt communautaire;
 - Vu** la délibération n°25-2017 du 20 décembre 2017 modifiée, fixant les frais de missions des agents de la Communauté de Communes des Îles Marquises (CODIM);
 - Vu** le budget principal de fonctionnement 2025 de la Communauté de Communes des îles Marquises ;
 - Vu** le contrat de financement n° 38457, réceptionné le 5 mai 2025, de la Fondation PEW-BERTARELLI au profit de la Communauté de Communes des îles Marquises ;
 - Vu** l'invitation de l'ambassadeur, envoyé spécial du Président de la République, M. Olivier POIVRE D'ARVOR, en date du 23 avril 2025 pour participer à la Conférence des Nations Unies sur l'Océan du 9 au 13 juin 2025 à Nice ;
 - Vu** l'invitation du Maire de Nice, M. Christian ESTROSI, en date du 23 avril 2025 pour participer au sommet spécial "Ocean Rise and Coastal Resilience" qui se tiendra à Nice le 7 juin 2025 ;
 - Vu** l'invitation de la fondation PEW-BERTARELLI en date du 22 avril 2025 à participer à l'évènement "People of the Ocean" qui se tiendra le 8 juin 2025 à Nice ;
 - Vu** l'invitation de la Présidente du Parc National de Port Cros et du conservatoire botanique national de méditerranée en date du 9 décembre 2024 pour participer à des échanges sur la gestion des aires protégées et d'aires marines protégées ;

→ *Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser la prise en charge des frais de mission d'une délégation de la CODIM pour participer à la 3ème conférence des nations sur les océans et des événements connexes du 07 au 13 juin 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré par

10	voix pour,	0	voix contre et	0	abstention(s), soit	10	votants
-----------	------------	----------	----------------	----------	---------------------	-----------	---------

Article 1. MISSIONNE pour représenter la CODIM à la 3ème conférence des nations sur les océans et des événements connexes du 07 au 13 juin 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- M. Emmanuel Teikiteheipauaotaipi TETAHIOTUPA, Directeur Général des Services,
- Mme Céline AUBERT, Consultante en charge de la biodiversité marine.

Article 2. AUTORISE la prise en charge des frais de mission d'une délégation de la CODIM pour participer à la 3ème conférence des nations sur les océans et des événements connexes du 07 au 13 juin 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 3. Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 850 000 F CFP et sont imputables au budget principal de fonctionnement comme suit :

- Exercice : 2025
- Chapitre(s) : 011
- Imputation(s) : 6251 - 6256 - 6281 - 6288

Article 4. DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Polynésie française dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou dès notification et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5. DIT que le Président et le comptable public sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES:

Le: _____ 31/05/2025

Et publication ou notification

Du: _____ 31/05/2025

Le Président,
Benoît KAUTAI

